

Communiqué de presse du 28 septembre 2025

Les Vaudois refusent de brader le droit de vote

Le peuple vaudois a rejeté la facilitation du droit de vote des étrangers au niveau communal. Par ce choix, les Vaudois ont choisi de préserver la valeur de la citoyenneté et de dire NON au bricolage institutionnel qui favorisait le vote communautaire et d'extrême gauche. Néanmoins, ils ont soutenu la nouvelle pratique du quorum qui menace la lisibilité électorale dans notre canton.

Ce résultat est un signal limpide : les Vaudois ne veulent pas brader le droit de vote et ils donnent un signal clair qu'ils refuseront, le 30 novembre prochain, toute extension du droit de vote des étrangers au niveau cantonal.

Cédric Weissert, député et président du groupe UDC au Grand Conseil commente : « Les Vaudois ont rappelé avec force que le droit de vote est indissociable de la citoyenneté suisse. Ce NON clair est un signal pour le 30 novembre : le bradage de nos droits politiques n'aura pas lieu. ».

La naturalisation est la voie légitime pour obtenir le droit de vote

En démocratie, il n'y a pas de droit sans devoir. Or, c'est précisément ce que demandaient les partisans de cette facilitation. Les Vaudois viennent de rappeler que le droit de vote s'accompagne du devoir de se naturaliser. Monique Hofstetter, députée PLR, souligne : « Le peuple a choisi la raison. La naturalisation reste la voie légitime vers le droit de vote, et non une diminution de la durée de résidence. »

En s'opposant à une réforme soutenue par le Conseil d'État, le Grand Conseil et la quasi-totalité des partis, les Vaudois ont confirmé qu'ils privilégient la voie raisonnable défendue par le PLR, l'UDC et la Ligue vaudoise. Félicien Monnier, président de la Ligue vaudoise, se réjouit également du résultat : « Le Canton de Vaud a compris le risque de morcellement communautaire que ce vote comportait. Ce refus marque un attachement à l'unité du Canton. »

Un pas évitable vers la confusion politique et l'instabilité

Nous déplorons que les Vaudois aient fait confiance à un bricolage défendu par le Conseil d'État et le Grand Conseil. Alors que le quorum vaudois est fixé à 5%, soit la moitié de ce que le Tribunal fédéral estime applicable en la matière, il est désormais relativisé et son effet régulateur se réduit à peau de chagrin. Grégory Bovay, député et vice-président du PLR



Vaud rappelle : « Nous déplorons que le peuple ait accepté une réforme qui dilue le quorum et fragilise la stabilité de nos institutions. »

L'atomisation du paysage politique vaudois

Le président de la Ligue vaudoise, Félicien Monnier, rajoute : « Le bricolage électoral l'a emporté. La lisibilité de nos institutions en sort affaiblie. » Ce résultat accroît le risque de divisions électoralistes. L'atomisation du paysage politique qui en découlera fragilisera durablement la qualité et la lisibilité du débat parlementaire dans notre canton.

Les électeurs seront noyés sous les listes partisans

Désormais, plus rien ne s'opposera à ce que des pléthores de listes soient déposées et que les électeurs soient noyés sous une importante quantité de candidatures réparties sur de nombreuses listes apparentées entre elles pour favoriser les reports de voix. Emmylou Ziehli, vice-présidente de l'UDC Vaud le déplore : « Ce OUI ouvre la voie au désordre électoral. Les élections risquent d'être les otages de toutes sortes de jeux partisans qui priveront les électeurs de choix clairs. »

NON le 30 novembre au droit de vote cantonal des étrangers

Le Comité 2x NON au bricolage du droit de vote poursuit son effort et sa campagne en vue de la votation du 30 novembre qui vise à octroyer le droit de vote des étrangers au niveau cantonal. Le Comité, qui sera renommé pour l'occasion, présentera ses arguments à la presse après les vacances d'octobre.

Contact :

Félicien Monnier,
président de la Ligue vaudoise
078 602 51 93

Grégory Bovay, député et
vice-président du PLR Vaud
079 538 94 18

Cédric Weissert, député et
du chef du groupe UDC
076 378 69 89